

PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois le cinq juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : PH. DAMBRINE, JE PIGACHE, CH. PALCOWSKI, E. BIZIEUX, O. MACIA, Mmes, Cl. MARIE-JULIE, L. NADOU-CHAUSSEON, B. VIGREUX.

Absents excusés : D. LEVEAU., CH. BAGLAND, H. VERON, B. SALESSE, M-H HUON, T. MORGAND, X. GRIGNON.

Pouvoirs : H. VERON à E. BIZIEUX  
B. SALESSE à L. NADOU-CHAUSSEON  
M-H. HUON à B. VIGREUX.  
T. MORGAND à PH. DAMBRINE  
X. GRIGNON à CH. PALCOWSKI

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PALCOWSKI.

**Début de séance à 18 h 30.**

**SEANCE**

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil en date du 24 mai 2023 à l'unanimité.

M. le Maire propose ensuite au conseil d'ajouter à l'ordre du jour la vente du sentier rural : Le conseil approuve l'ajout à l'unanimité.

**EMPRUNT – ACHAT MAISON**

M. le Maire aborde l'intérêt majeur d'acquérir, pour la commune de Monteaux, la maison située au Centre Bourg, parcelle cadastrée C406 pour une contenance de 245 m<sup>2</sup> qui permettrait de dégager le secteur et mettre en valeur l'épicerie.

Il expose ensuite les avantages et les inconvénients à acquérir cette maison. Dit que ce bien devra être rénové pour répondre aux normes en vue d'y installer l'agence postale communale. Que la cour devra être réaménagée pour l'insérer au parking des commerces existant. Ce qui porterait le coût des travaux à environ 140 000 €, en sus de l'achat de la maison.

Puis, il relate son entretien avec M REGNARD Jean-Michel, propriétaire de la maison dont le prix de vente avait été annoncé à 120 000 € sur le site des petites annonces.

Dit que lors de la négociation, il a été proposé à M. REGNARD une offre à 105 000 €. M. REGNARD Jean-Michel a annoncé en retour qu'il portait son prix de vente à 118 000 €.

M. le Maire présente ensuite au Conseil les éléments d'évaluation des marges de manœuvre en matière d'investissement de la commune pour les années à venir.

Compte-tenu du prix annoncé par M. REGNARD, M. le Maire propose au Conseil de décliner l'offre et dit que la possibilité de souscrire un emprunt devient caduque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de surseoir à l'acquisition de cette maison.

Dit que, dans ces conditions, l'emprunt ne peut être souscrit.

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2022 – AGGLOPOLYS**

Le Président d'Agglopolys, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des collectivités a remis un rapport aux maires de chaque commune retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif sur support d'une clé USB et du rapport du CIAS qui doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

La communauté d'agglomération de Blois a donc remis ce rapport d'activité 2022 ainsi que le compte administratif et le rapport du CIAS du Blaisois qui ont été ensuite remis par la commune à chaque conseiller municipal.

M. le Maire propose au Conseil de bien vouloir prendre acte de la transmission desdits rapports et de leur communication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la transmission des rapports d'activité 2022 visé à l'article L 5211-39 du CGCT et de ces communications faites en séance publique.

## **VENTE SENTIER RURAL « LA NOTAIRE »**

Vu la délibération n°22-2023 en date du 24 mai 2023 relative à la désaffectation du sentier rural « La Notaire » et vente.

Vu l'arrêté n°31-2023 en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 relatif à l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la désaffectation en vue de l'aliénation du sentier rural au lieudit « La Notaire ».

Vu l'enquête publique réalisée du 20 juin au 4 juillet 2023 inclus.

Vu le rapport du commissaire-enquêteur en date du 4 juillet 2023.

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 5 juillet 2023.

Considérant que la procédure d'enquête publique suite à cette aliénation a été effectuée conformément à la réglementation.

Considérant que l'enquête n'a été marquée par aucun incident.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la vente du sentier rural situé au lieudit « La Notaire ».

Décide de conférer tous pouvoirs à M. le Maire et en cas d'empêchement de M. le Maire, à ses 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> adjoint pour signer l'acte authentique et dit que les frais du notaire et autres frais liés à la vente du sentier seront à la charge des acquéreurs.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe :

- Qu'il est toujours en attente du montant de la subvention DETR pour les travaux du parking de l'épicerie.
- De la prise en compte par le Conseil Départemental de notre demande de subvention au titre des amendes de police.

- De la non-préemption de deux ventes :
  - une maison située 42 rue du Petit Herbault
  - deux parcelles cadastrées C488 et C489.
- Qu'il a signé un devis pour le débouchage d'une buse rue Louis Hatevilain pour un montant de 409,45 75 € auprès de la S<sup>té</sup> SARC.
- Le bouclier tarifaire mis en place par l'Etat a permis à la commune de percevoir la somme de 557,70 €. Ce remboursement concerne la consommation de Gaz des mois de janvier et février 2023.
- La commune ne pourra pas bénéficier du filet de sécurité également mis en place par l'Etat.
- Recrutement d'un nouvel agent technique à partir du 10/07 en CDD de 6 mois renouvelable suite à la fin du contrat d'un agent recruté qui n'a pas souhaité renouveler son CDD. Ce recrutement fait également suite à la demande de prolongation de mise en disponibilité pour convenances personnelles de l'agent technique titulaire du poste.
- Lettre du Député MARION qui a voté en faveur de l'attribution de la subvention « Fonds Vert » pour la rénovation du parc de l'éclairage public de la commune.

M. le Maire remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué au bon déroulement :

- de la fête de la musique.
- de l'inauguration de l'hôtel à insectes organisée à la salle associative avec les élèves de l'école
- du lancement de la campagne "un déchet par terre = 1 déchet dans la mer" initiée par Agglopolys
- du Rallye Vélo organisé par le Comité des Fêtes.

M. le Maire est satisfait du dynamisme des associations qui nous ont sollicités pour animer la vie culturelle du village durant le mois de juillet.

M. le Maire remercie l'ensemble des conseillers qui ont contribué à la distribution du bulletin municipal et des différents flyers pour l'animation de la vie culturelle de la commune en juillet et de leur implication lors ces animations.

M. le Maire remercie Mme MARCHAND Marie pour le goûter offert lors de la remise des livres de fin d'année en faveur de nos jeunes et de nos écoles.

CI. MARIE-JULIE

Va récupérer les jeux pour le 14 juillet auprès du CIAS.

Informe qu'elle a participé à la réunion des référents communaux auprès du CIAS. Qu'elle a pu visiter la Résidence Senior Barbara à Blois.

Signale qu'une étude est en cours concernant la mise en place de travailleurs sociaux autour du harcèlement scolaire afin de venir en aide aux parents.

JE PIGACHE

Remercie les élus qui ont participé à la rédaction et à la distribution du bulletin de juin 2023.

Demande aux conseillers de lui faire parvenir toutes les photos prises par eux lors des diverses manifestations locales.

CH. PALCOWSKI

Fait un retour de la dernière réunion du SMBC.

Fait part de l'organisation de 14 juillet et informe les élus du planning d'installation.

Informations relatives aux deux festivals sur notre commune courant juillet :

- Musique au pressoir du 27 au 30 juillet 2023
- Le théâtre des fées avec les jardins poétiques du 24 au 30 juillet 2023.

Le forum des associations et des artisans aura lieu le 09 septembre 2023 place B. de Montebise.

M. le Maire communique au Conseil la prochaine date de réunion fixée au 30 août.

Fin de séance à 19h50.